

Nouvelle gouvernance scolaire Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf

Le Centre de services scolaire de Portneuf est à la recherche de 15 administrateurs et administratrices pour former sa nouvelle gouvernance scolaire.

En raison des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* en février dernier, un conseil d'administration constitué de parents, d'employés et de membres de la communauté doit être formé pour son entrée en fonction à compter du 15 octobre prochain.

Le Centre de services scolaire de Portneuf est donc à la recherche de personnes compétentes aux profils diversifiés et reconnus par leur milieu, dont cinq parents d'élèves, cinq membres de la communauté et cinq membres du personnel.

Les nouveaux administrateurs ont pour mission d'assurer une saine gestion des fonds publics et d'organiser les services éducatifs offerts des établissements du CSS de Portneuf. La charge moyenne d'un administrateur au sein d'un centre de services scolaire est évaluée à environ 25 à 30 heures annuellement, le tout représentant 6 à 8 rencontres par année et incluant le temps de préparation à ces rencontres. Évidemment, cette charge augmente si un administrateur s'engage comme président ou vice-président ou comme membre au sein d'un comité.

Comment postuler?

Si vous êtes parent

Vous devez être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, être élu membre d'un conseil d'établissement et représentant au comité de parents.

Pour devenir membre du conseil d'établissement de son école de même que pour devenir membre du comité de parents du centre de services scolaire, un parent doit d'abord proposer sa candidature lors de l'assemblée générale des parents. Lors de cette même assemblée, le parent élu membre du conseil d'établissement peut proposer sa candidature pour être élu représentant des parents de son école au comité de parents du centre de services scolaire.

Pour connaître la date d'assemblée, veuillez communiquer avec le conseil d'établissement de l'école de votre enfant.

Membres du personnel scolaire

Vous devez être membre du personnel scolaire du centre de services scolaire pour lequel vous posez votre candidature et être membre d'un conseil d'établissement. Pour déposer votre candidature, veuillez communiquer avec votre conseil d'établissement.

Membres de la communauté

Les représentants de la communauté doivent être domiciliés sur le territoire du Centre de services scolaire de Portneuf, ne pas être un membre du personnel scolaire et répondre à un des cinq profils recherchés, soit détenir une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines; détenir une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles; être issu du milieu communautaire, sportif ou culturel; être issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires ou être âgé de 18 à 35 ans.

Pour soumettre votre candidature, veuillez envoyer une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : secgen@cspportneuf.qc.ca, au plus tard le 17 septembre 2020.